



# L'ESSENTIEL DE CORSIER

La mairie communique  
**LES 5 POINTS CLÉS DE L'ÉTÉ**

**ÉCOLE**

**SÉCURITÉ**

**CENTRALITÉ VILLAGEOISE**

**QUAI**

**VOIE BLEUE**

*Pourquoi ce nouveau fascicule ?*

*Son rôle est d'informer les habitant-es de la Commune des actualités de Corsier.*

*Il est publié en complément des bulletins bi-annuels qui donnent une vision globale des activités et projets communaux.*



**Mairie de Corsier**  
70 route du Lac  
[www.corsier.ch](http://www.corsier.ch)

par courriel  
[info@corsier.ch](mailto:info@corsier.ch)

ou par téléphone  
**022 751 90 60**





## ÉCOLE

### LUNDI 18 AOÛT 2025

- Début des travaux

### AOÛT - DÉCEMBRE 2025

- Activités du parascolaire dans la salle des sociétés et dans la salle de gymnastique

### DÉCEMBRE 2025

- Activités du parascolaire relocalisées dans un espace dédié hors du NGS

### ÉTÉ 2028

- Fin des travaux

*Le calendrier prévisionnel n'est pas exhaustif et peut être sujet à modification.*

### Informations aux familles – Rentrée scolaire 2025

Les **travaux d'agrandissement** du NGS débuteront à la rentrée scolaire, le lundi 18 août 2025, pour une durée estimée de trois ans.

Durant toute la période du chantier, les élèves seront accueillis dans le **pavillon provisoire**, déjà utilisé jusqu'à présent par le restaurant scolaire.

Ce projet se déroulera en plusieurs phases, avec un **impact sur l'organisation de l'accueil parascolaire**.

Lors des premières étapes du chantier d'août à décembre 2025, les activités du parascolaire seront organisées dans la salle des sociétés ainsi que dans la salle de gymnastique.

À partir de décembre 2025 (sous réserve de l'avancement des travaux), les activités du parascolaire pourront être relocalisées à proximité, dans un espace situé en dehors du périmètre du NGS. À ce stade des travaux, l'ensemble du bâtiment sera en chantier.

Des informations complémentaires seront communiquées d'ici la fin de l'année.

### Sécurité des élèves et accès à l'école

La Commune de Corsier attache une importance prioritaire à la **sécurité des élèves** tout au long du chantier. Des mesures spécifiques seront mises en place pour :

- Sécuriser les abords de l'école, notamment aux heures d'entrée et de sortie ;
- Organiser clairement les cheminements piétons pour les enfants et les familles ;
- Délimiter les zones de chantier, avec une signalétique adaptée et un suivi régulier.

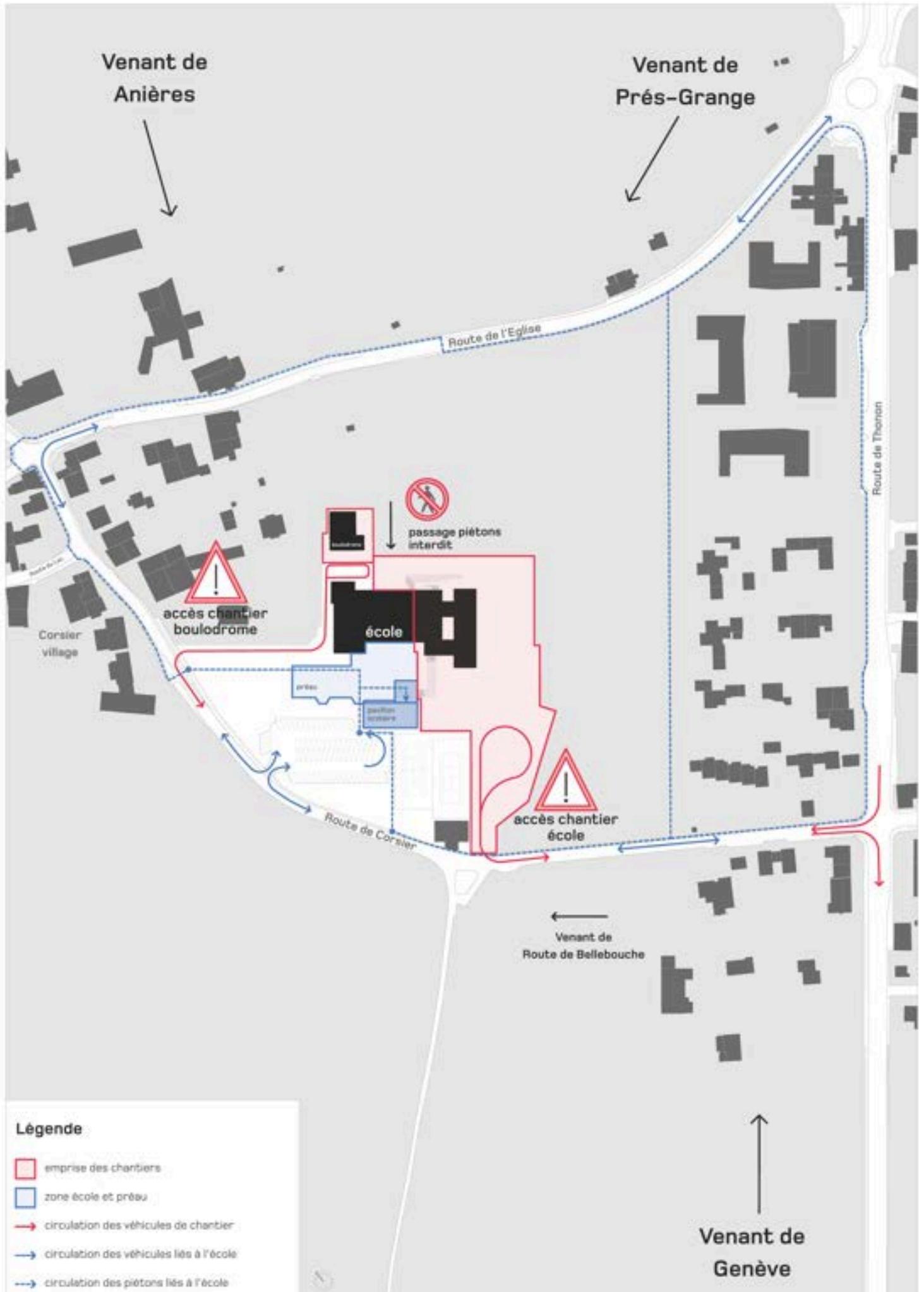
Un plan détaillé sera régulièrement mis à jour et communiqué. Il précisera les zones en travaux et les chemins d'accès sécurisés au site scolaire. Il est essentiel que les consignes indiquées soient respectées pour garantir la sécurité de toutes et tous.

### Un projet structurant pour l'avenir, conduit avec vigilance

Ce projet présente une étape majeure dans le **développement de l'infrastructure scolaire** de la Commune de Corsier. Il offrira aux élèves des espaces d'apprentissage modernes, fonctionnels et accueillants.

La Commune veillera, tout au long du projet, à garantir un environnement sûr et adapté pour les élèves ainsi qu'à minimiser l'impact des travaux sur la vie scolaire.

# Plan de circulation du chantier de l'école et du boulodrome





## SÉCURITÉ

### Sécurité : une priorité au quotidien

La sécurité de la population constitue une **priorité majeure** pour les autorités communales. Consciente des préoccupations exprimées par les habitant-es, notamment face au sentiment d'insécurité, aux risques de cambriolages, aux phénomènes de démarchage abusif ou encore aux escroqueries ciblant les personnes âgées, la Commune de Corsier souhaite rappeler les dispositifs existants et les mesures mises en œuvre.

### Une Police municipale active sur le terrain

La Commune participe activement au regroupement intercommunal de la Police municipale avec les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Gy, Hermance, Jussy et Meinier.

Ce dispositif comprend 7 agents de Police municipale (APM) et permet de **garantir une présence régulière** sur le territoire communal.

La Police municipale intervient principalement dans les domaines suivants : sécurité de proximité, prévention, présence dissuasive, surveillance du territoire, appui lors des manifestations, respect du stationnement et des règlements communaux.

### Une surveillance renforcée pendant la période estivale

Afin d'assurer la tranquillité publique, les autorités communales ont mis en place un dispositif de surveillance supplémentaire durant l'été 2025.

Un agent de sécurité privé a été mandaté par la Commune pour effectuer des **rondes dissuasives** sur le quai les vendredis, samedis et dimanches de 21h00 à 02h00.

Cette mesure vise à renforcer la présence sur le terrain durant les heures sensibles, notamment en soirée et en fin de semaine, période où des nuisances ou incivilités peuvent être plus fréquentes.

### Prévention et vigilance contre les escroqueries

La Commune de Corsier rappelle que la **vigilance reste essentielle** pour se protéger contre les arnaques et le démarchage abusif. Afin de se prémunir, il est recommandé de :

- Ne laisser entrer personne dans son domicile sans identification claire ;
- Vérifier qui est à la porte avant d'ouvrir ;
- Garder son calme et fermer la porte si un démarcheur nous importune ;
- Exiger une identification claire. La personne doit être identifiable avec un badge mentionnant son nom, prénom et la société qui la mandate (les cartes de visite remises peuvent être inventées) ;
- Prendre le temps de réfléchir avant de prendre une décision d'achat à sa porte. En cas d'intérêt, il est plus sûr de recontacter l'entreprise ultérieurement ;
- Lire attentivement tout document avant de signer. Ne rien signer dans la précipitation ou sous pression ;
- Ne jamais transmettre d'informations personnelles ou bancaires lors d'un appel ou d'une visite suspecte ;
- Ne jamais remettre de biens (cartes, argent, bijoux) à une personne inconnue, même si cette dernière se présente comme étant un policier ;
- **En cas de doute, contacter la Police au 117.**

Le démarchage abusif, notamment dans les domaines des pompes à chaleur ou des panneaux photovoltaïques, fait également l'objet de signalements. Afin de se prémunir, il est recommandé de :

- Vérifier l'identité et la réputation de l'entreprise ;
- Prendre le temps de comparer des offres.

### **Une rencontre sur le thème de la sécurité**

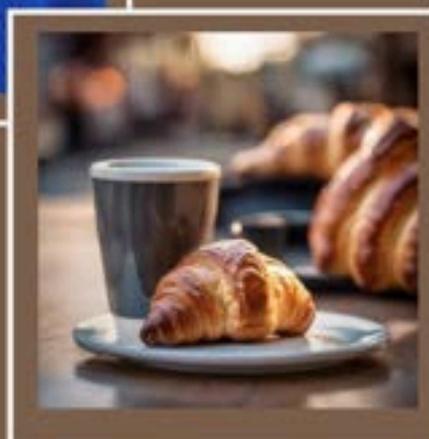
Les autorités communales organisent une rencontre de type café-croissant sur le thème de la sécurité le 1<sup>er</sup> novembre 2025. Ce moment d'échange informel permettra de répondre aux questions de la population, d'aborder les préoccupations locales et de renforcer le lien de proximité entre les habitant-es et la Police. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

La Commune invite la population à une présentation sur le thème de la sécurité. Des agents de la Police cantonale de la Pallanterie et de la Police municipale de Vézenaz seront présents pour échanger autour d'un

# café - croissant

## le samedi 1er novembre 2025

horaire et lieu à définir



organisation  
Commune de Corsier

*Tout-ménage - Envoi prévu en octobre avec mention de l'horaire et du lieu.*



## CENTRALITÉ VILLAGEOISE

*Le calendrier prévisionnel n'est pas exhaustif et peut être sujet à modification.*

### ÉTÉ 2025

- Instruction technique de la demande d'autorisation de construire
- Consultation publique sur le changement du régime de circulation

### AUTOMNE 2025

- Présentation du devis général à la commission des Finances
- Délibération du Conseil municipal pour un crédit de réalisation
- Obtention de l'autorisation de construire
- Présentation publique
- Projet d'exécution
- Soumissions et appels d'offres

### ÉTÉ 2026

- Démarrage des travaux

### Une zone de rencontre pour un village apaisé

En 2019, la Commune de Corsier a lancé une étude d'envergure afin d'évaluer l'opportunité de créer une zone de rencontre (20 km/h) sur plusieurs axes stratégiques du village. Cette démarche répondait **aux attentes exprimées par la population et au souhait des Autorités**, désireuses de voir certains secteurs pacifiés et valorisés.

Trois axes ont été identifiés comme prioritaires :

- La route du Lac (entre le chemin Neuf et la route de Corsier) ;
- La route de Corsier (entre l'entrée du village et la route de l'Église) ;
- Le chemin du Château (dans le prolongement de la route de Corsier).

Une étude complémentaire, menée en 2020, a confirmé la volonté communale de créer des espaces publics de qualité, en lien direct avec cette future zone de rencontre.

Le projet vise notamment à :

- Améliorer la sécurité et le confort des usagers et usagères ;
- Préserver l'accessibilité pour les riverain-es ;
- Encourager les mobilités douces en réduisant la place dominante de la voiture.

La zone de rencontre offrira aux Corsiérois et Corsiéroises la possibilité de se **réappropriier l'espace public**. La suppression des trottoirs et la mise à niveau de la chaussée créeront un espace partagé clair et lisible, favorisant la cohabitation des différents usages. L'aménagement sera complété par l'intégration d'espaces végétalisés, qui viendront enrichir la qualité paysagère et améliorer le cadre de vie. Au centre du village, trois placettes en lien avec les équipements publics offriront de **nouveaux lieux conviviaux**, propices à la détente, aux rencontres et à la vie locale.

Le projet intègre également une gestion durable des eaux pluviales. Les profils de voirie seront repensés afin de diriger les eaux vers les espaces verts, qui joueront un rôle de rétention naturelle.

### Un projet au service de la qualité de vie

Ce projet s'inscrit dans une volonté de **valoriser le centre du village**, en créant un environnement sécurisé, fonctionnel et agréable. Il contribue à renforcer l'attractivité des espaces publics et à améliorer la qualité de vie au quotidien.

À travers cette démarche, la Commune poursuit son engagement en faveur d'un développement harmonieux et durable. Plus qu'un simple aménagement, c'est une invitation à redécouvrir le village.

# Plan de la zone de rencontre de la centralité du village





# QUAI

## ÉTÉ 2025

- Instruction technique de la demande d'autorisation de construire

## AUTOMNE 2025

- Présentation du devis général à la commission des Finances
- Délibération du Conseil municipal pour un crédit de réalisation
- Obtention de l'autorisation de construire
- Présentation publique
- Consultation publique sur le changement du régime de circulation

## PRINTEMPS-ÉTÉ 2026

- Projet d'exécution
- Soumissions et appel d'offres

## AUTOMNE 2026

- Démarrage des travaux

*Le calendrier prévisionnel n'est pas exhaustif et peut être sujet à modification.*

## Un projet au service de la mobilité douce, du paysage et de la biodiversité

La Commune de Corsier a lancé en 2023 un ambitieux projet de réaménagement du Quai. Ce projet vise à pacifier la circulation, encourager la mobilité douce et valoriser les rives du lac.

Conçu pour s'adresser à l'ensemble des usagères et des usagers, ce nouvel espace public ambitionne de devenir un **lieu de vie apaisé**.

Le projet prévoit notamment la création des aménagements suivants :

- Zone de rencontre 20 km/h (priorité donnée aux piétons) ;
- Promenade continue (création d'une zone piétonne propice à la flânerie, à la détente et à la contemplation, tout en maintenant l'accès aux véhicules pour les riverain-es, le restaurant et les services de secours et incendie) ;
- Secteur de baignade, pontons et belvédères (amélioration de l'accessibilité au lac) ;
- Roselière lacustre (valorisation de la biodiversité).

## Une démarche participative au cœur du projet

Tout au long de la phase d'étude, la Commune a souhaité **associer la population** au travers de sondages, ateliers participatifs et entretiens individuels. Ces échanges ont permis d'affiner les choix d'aménagement et de mieux répondre aux attentes exprimées.

En parallèle, des concertations ont été menées avec les services d'urbanisme et d'environnement des communes voisines d'Anières et de Collonge-Bellerive. Ces rencontres ont permis de renforcer la cohérence du projet à l'échelle intercommunale, de repérer des pistes d'amélioration et de favoriser une dynamique de collaboration régionale.

Enfin, une intense coordination a été menée avec l'Office cantonal de l'eau pour tous les aspects lacustres.



*Perspective photo-réaliste future zone de baignade, vue de la promenade  
Source : Varia, EDMS, RR&A, Viridis et Radiance 35  
Image : Archigraphie.ch*

## **Rencontre avec les riverains du Quai**

Le 6 août dernier, la Commune a organisé une **séance d'échange à l'intention des riverains** du Quai en présence des parties prenantes, dont le Conseil administratif de Corsier. Cette rencontre a permis de présenter les grandes lignes du projet d'aménagement, tout en instaurant un dialogue ouvert avec les habitant-es.

Les échanges ont été riches et constructifs. Les participant-es ont pu exprimer leurs attentes, poser leurs questions et partager certaines préoccupations. Ces contributions précieuses permettent d'alimenter les réflexions et participent à un développement harmonieux du Quai.

## **Un nouveau visage pour le Quai**

Ce réaménagement incarne une vision tournée vers l'avenir, où mobilité douce, nature et qualité de vie trouvent toute leur place. **Pensé pour toutes les générations**, ce nouvel espace offrira un cadre accessible et vivant, en harmonie avec les rives du lac.

À travers ce projet, la Commune affirme sa volonté de réinventer un lieu emblématique tout en restant fidèle à l'identité de Corsier.



*Perspective photo-réaliste future zone de la promenade piétonne  
Source : Varia, EDMS, RR&A, Viridis et Radiance 35  
Image : Archigraphie.ch*



## VOIE BLEUE

### **Voie bleue : la Commune de Corsier conteste la décision fédérale**

Les autorités communales de Corsier ont appris, par voie de presse le vendredi 18 juillet 2025, que l'Office fédéral des transports (OFT) a accordé à la Compagnie générale de navigation (CGN) une concession pour exploiter la liaison lacustre de la Voie bleue entre Corsier et Bellevue.

Cette décision a suscité une profonde incompréhension ainsi qu'une vive indignation de la part du Conseil administratif.

### **Recours auprès du Tribunal administratif fédéral**

Considérant les nombreuses réserves formulées précédemment par les autorités communales quant à l'impact et à la pertinence du projet, cette décision apparaît particulièrement problématique, à plus forte raison qu'elle semble manifestement aller à l'encontre de notre ordre juridique à tout point de vue. En conséquence, la Commune de Corsier déposera un **recours** dans le délai légal auprès du Tribunal administratif fédéral.

La décision ayant été déclarée exécutoire nonobstant recours, la Commune sollicitera au préalable et à titre provisionnelle la restitution de l'effet suspensif à son recours aux fins de préserver ses droits et ceux de ses communiens.

### **Une gouvernance imposée, sans consensus**

Au-delà de l'absence du bien-fondé de la décision, le Conseil administratif déplore la manière dont le projet a été conduit. Il estime inadmissible que d'autres collectivités puissent imposer sur le territoire de la Commune de Corsier un projet de cette nature, alors même que la Commune de Cologny s'est dite favorable à une liaison lacustre par résolution du 26.09.2024, décision qui n'a pas fait l'objet de modification depuis les dernières élections municipales.

Un tel procédé, mené **sans consensus local**, révèle un regrettable déficit de bonne collaboration et de respect intercommunal, respectivement contrevient au principe de souveraineté territoriale.

Par ailleurs, les autorités tiennent à rappeler que le canton de Genève, en tant qu'entité certes compétente dans la gestion du débarcadère, agit ici de manière unilatérale, ce qui soulève là encore des interrogations légitimes quant au respect de l'autonomie communale et des principes de gouvernance territoriale.

### **Vigilance et responsabilité**

À ce stade, bien que la procédure judiciaire soit engagée, la concession ayant été déclarée exécutoire nonobstant recours, la mise en œuvre de la liaison pourrait débuter le 15 septembre 2025, soit avant l'issue de la procédure de recours.

Dans cette perspective, les autorités communales resteront pleinement mobilisées et seront particulièrement vigilantes quant à l'application stricte de l'ensemble des conditions émises par les services spécialisés de l'État ayant eu à se prononcer. Elles attendent de la part de l'État qu'il assume pleinement sa responsabilité, en veillant à ce qu'**aucune nuisance excessive ne soit imposée aux habitant-es**, ni au territoire communal.



Commune de Corsier

## PERMANENCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### UN NOUVEL ESPACE DE DISCUSSIONS

Une suggestion, une idée ou une remarque ?

Quelle que soit la nature de votre demande, vos élus sont à votre écoute et disponibles pour en parler avec vous.

Le Conseil administratif de Corsier vous reçoit sur rendez-vous lors de sa permanence.

### INSCRIPTIONS

Au minimum 24h à l'avance

- via le formulaire en ligne ([www.corsier.ch](http://www.corsier.ch), rubrique "Permanence")
- par téléphone : 022 751 90 60
- à la réception de la mairie

*Le nombre de rendez-vous (30 min.) est limité et les inscriptions sont traitées dans l'ordre de leur réception.*



David Berreby, Killian Sudan, Albert Sirolli

### QUAND

10.09.2025 - 13h30 à 17h45  
06.10.2025 - 07h30 à 11h45  
31.10.2025 - 13h30 à 17h45  
27.11.2025 - 07h30 à 11h45

### OÙ

Mairie de Corsier



### QUI CONTACTER

Mairie de Corsier  
Route du Lac 70 - 1246 Corsier

Tél. : 022 751 90 60  
E-mail : [info@corsier.ch](mailto:info@corsier.ch)

# CORSIER, ma commune, ses informations



S'inscrire à  
la newsletter



**ACTUALITÉS**



**AGENDA DES ÉVÈNEMENTS**

Visiter le site de la commune  
[www.corsier.ch](http://www.corsier.ch)

La mairie



## Horaires de la réception de la mairie

lundi fermé

mardi 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

mercredi 13h30 - 17h30

jeudi 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

vendredi 8h00 - 12h00

022 751 90 60

[www.corsier.ch](http://www.corsier.ch)

[info@corsier.ch](mailto:info@corsier.ch)